

## Annexe IV

### Les compétences informationnelles/année d'étude

Les habiletés à développer sont progressives et évoluent au cours de la formation académique. De même que l'on peut considérer différents niveaux de formation : de base, intermédiaire ou avancée (Annexes IIa, IIb, IIc) de même peut-on établir selon les années d'étude les différentes habiletés qu'un étudiant doit pouvoir maîtriser.

---

#### 1<sup>e</sup> année

---

##### Identification des performances attendues<sup>1</sup>

---

#### NORME 1

La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît son besoin d'information et sait déterminer la nature et l'étendue de l'information nécessaire pour y répondre.

#### Indicateurs de performance

- 1.1 La personne compétente dans l'usage de l'information définit et exprime clairement son besoin d'information

Plus précisément, elle ...

- 1.1.1 Consulte d'autres personnes, incluant ses collègues et des experts, et participe à des discussions face-à-face ou électroniques avec ses pairs pour identifier un sujet de recherche ou un autre besoin d'information (*Consequential*)
- 1.1.2 Explore les sources d'information générales pour se familiariser avec son sujet
- 1.1.3 Énonce son sujet en identifiant les termes et les concepts clés et en formulant des questions qui s'y rapportent
- 1.1.4 Analyse et délimite sa question de recherche pour préciser son besoin d'information
- 1.1.5 Reconnaît que l'information peut s'intégrer à une pensée originale, une expérimentation et/ou une analyse pour produire une nouvelle information (*Consequential*)
- 1.1.6 Identifie son cadre actuel de connaissances (*Consequential*)

- 1.2 La personne compétente dans l'usage de l'information identifie plusieurs sources potentielles d'information de types et de formats différents

Plus précisément, elle ...

- 1.2.1 Comprend les processus formel et informel de la production d'information et sait comment l'information est organisée et diffusée
- 1.2.2 Reconnaît que l'information peut être organisée différemment selon les disciplines et que les modes d'accès peuvent varier

---

<sup>1</sup> D'après *Australian Information Literacy Standards*, 1<sup>e</sup> éd. consulté sur le site de Queensland Institute of Technology <<http://www.library.qut.edu.au/ilfs/syllabus/standards/index.jsp>> (consulté le 15 mars 2004) et Association of College and Research Libraries. *Information Competency Standards for Higher Education*, 2000 <<http://www.ala.org/ala/acrl/acrlstandards/informationliteracycompetency.htm>> (consulté le 15 mars 2004)

- 1.2.3 Sait identifier les objectifs visés dans les documents disponibles et la clientèle à qui ils s'adressent
  - 1.2.4 Sait différencier les sources primaires et secondaires, tout en reconnaissant que leur utilisation et leur importance peuvent varier d'une discipline à l'autre
  - 1.2.5 Reconnaît que l'information peut être développée à partir de données « brutes » tirées de sources primaires
  - 1.2.6 Différencie et sait reconnaître la valeur d'une variété de sources potentielles d'information : individus, organismes,, bases de données, sites WEB, données statistiques, livres, etc. (*Consequential*)
- 1.3 La personne compétente dans l'usage de l'information évalue les coûts et les avantages liés à l'obtention de l'information nécessaire et de choisit les modalités d'obtention les plus appropriées
- Plus précisément, elle ...
- 1.3.2 Reconnaît la pertinence d'acquérir de nouvelles habiletés qui peuvent être en dehors de son champ disciplinaire ou de son cadre de connaissances pour obtenir l'information recherchée et comprendre son contexte (*Consequential*)
  - 1.3.3 Planifie son travail et établit un calendrier pour acquérir l'information nécessaire (*Consequential*)
- 1.4 La personne compétente dans l'usage de l'information réévalue la nature et l'étendue de son besoin d'information
- Plus précisément, elle ...
- 1.4.1 Examine son besoin initial d'information pour clarifier, redéfinir ou préciser sa question de recherche
  - 1.4.2 Définit, utilise et adapte si nécessaire les critères retenus pour prendre des décisions et faire des choix dans sa recherche d'information

## NORME 2

La personne compétente dans l'usage de l'information sait accéder avec efficacité et efficience à l'information dont elle a besoin.

### Indicateurs de performance

2.1 La personne compétente dans l'usage de l'information choisit les méthodes de repérage ou les outils d'accès à l'information les plus appropriés pour trouver son information

Plus précisément, elle ...

- 2.1.1 Identifie les méthodes de recherche appropriées (ex. expériences de laboratoire, simulation) (*Consequential*)
- 2.1.2 Évalue les avantages et la pertinence d'utiliser différentes méthodes de recherche (*Consequential*)
- 2.1.3 Connaît l'étendue, le contenu et la structure des outils d'accès à l'information
- 2.1.4 Choisit les méthodes de recherche ou les systèmes d'information les plus appropriés pour accéder à l'information
- 2.1.5 Consulte des professionnels de l'information pour l'aider à identifier des outils d'accès à l'information

2.2 La personne compétente dans l'usage de l'information élabore et exécute efficacement des stratégies de recherche

Plus précisément, elle ...

- 2.2.1 Développe un plan de recherche approprié à sa méthode de recherche
- 2.2.2 Identifie les mots clés, les synonymes et les termes associés décrivant son besoin d'information
- 2.2.3 Choisit le vocabulaire contrôlé ou la classification spécifique appropriée à sa discipline ou aux outils d'accès à l'information
- 2.2.4 Construit une stratégie de recherche adaptée à l'outil de repérage choisi (opérateurs booléens, troncature, opérateurs de proximité pour les bases de données ou les moteurs de recherche, index pour les livres, etc.)
- 2.2.5 Exécute la stratégie de recherche dans différents outils de repérage en utilisant les langages d'interrogation, les protocoles ou les paramètres appropriés
- 2.2.6 Exécute la recherche en utilisant la méthodologie de recherche appropriée à la discipline

### 2.3 La personne compétente dans l'usage de l'information repère (en ligne ou en personne) l'information en utilisant une variété de méthodes de recherche

Plus précisément, elle ...

- 2.3.1 Utilise divers outils de repérage pour retrouver l'information produite sous différents formats
- 2.3.2 Utilise différents plans de classification et d'autres systèmes semblables (tables de classification, index, etc.) pour localiser les ressources dans la bibliothèque ou ailleurs

## NORME 3

La personne compétente dans l'usage de l'information sait évaluer de façon critique tant l'information que les sources dont elle est tirée et sait intégrer cette information à ses connaissances personnelles et à son système de valeur.

### Indicateurs de performance

#### 3.1 La personne compétente dans l'usage de l'information évalue l'utilité de l'information repérée

Plus précisément, elle ...

- 3.1.1 Évalue la quantité, la qualité, la validité et la pertinence des résultats de la recherche pour déterminer si d'autres sources de repérage ou d'autres méthodes de recherche devraient être utilisées
- 3.1.2 Identifie ce qui manque dans l'information trouvée et détermine si la stratégie de recherche doit être révisée
- 3.1.3 Recommence la recherche en utilisant une nouvelle stratégie autant de fois que cela est nécessaire
- 3.1.4 Reconnaît que le processus de recherche est un processus évolutif et non linéaire.

#### 3.2 La personne compétente dans l'usage de l'information résume les idées principales présentes dans l'information recueillie

Plus précisément, elle ...

- 3.2.1 Lit le texte de façon sélective et analytique et en sélectionne les idées principales
- 3.2.2 Reformule dans ses propres mots les idées majeures du texte et en sélectionne des éléments précis (*Consequential*)
- 3.2.3 Identifie le contenu qui peut être utilisé en appui à sa recherche (citations) (*Consequential*)

- 3.3 La personne compétente dans l'usage de l'information comprend et utilise les critères reconnus dans son champ disciplinaire pour évaluer l'information et ses sources

Plus précisément, elle ...

- 3.3.1 Examine et compare l'information tirée de plusieurs sources pour en évaluer la fiabilité, l'exactitude, la crédibilité, la pertinence (validité), l'objectivité ou le point de vue (*Consequential*)
- 3.3.3 Reconnaît les biais, les préjugés, les faussetés ou la manipulation dans les textes et les questionne
- 3.3.4 Reconnaît le contexte ( culturel ou autre) dans lequel l'information a été produite et en tient compte lorsqu'il l'interprète

- 3.4 La personne compétente dans l'usage de l'information valide sa compréhension et son interprétation de l'information en discutant avec des collègues, des experts ou des praticiens dans son domaine

Plus précisément, elle ...

- 3.4.1 Discute avec des collègues ou d'autres personnes qui connaissent le domaine (*Consequential*)
- 3.4.2 Participe à des échanges électroniques sur son sujet de recherche (*Consequential*)

- 3.5 La personne compétente dans l'usage de l'information évalue si la recherche effectuée est satisfaisante ou doit être révisée

Plus précisément, elle ...

- 3.5.1 Détermine si son besoin initial d'information a été satisfait ou si de l'information additionnelle est nécessaire
- 3.5.2 Revoit sa stratégie de recherche et y inclut des nouveaux concepts si nécessaire
- 3.5.3 Réévalue les outils de repérage utilisés et en utilise de nouveaux si nécessaire
- 3.5.4 Évalue et compare les nouveaux résultats avec ceux déjà obtenus

## NORME 4

La personne compétente dans l'usage de l'information sait développer individuellement ou comme membre d'un groupe de nouvelles connaissances en intégrant l'information à ses connaissances initiales.

### Indicateurs de performance

- 4.1 La personne compétente dans l'usage de l'information extrait, colliger, enregistre et gère l'information repérée et les sources d'information choisies

Plus précisément, elle ...

- 4.1.1 Choisit la technologie la plus appropriée pour extraire l'information nécessaire (ex. les fonctions copier/coller des traitements de texte, la photocopie, le lecteur optique, etc. (*Consequential*))
- 4.1.2 Crée un système pour organiser et gérer son information (ex. fiches, logiciels EndNote ou ProCite)

- 4.1.3 Sait faire la différence entre les différents types de sources citées et comprend comment citer une grande variété de ces sources
  - 4.1.4 Prend en note l'information bibliographique pertinente concernant ses citations
  - 4.1.5 Transfère les textes numériques, les images, les données de leurs sources originelles dans un nouveau contexte (*Consequential*)
- 4.2 La personne compétente dans l'usage de l'information préserve l'intégrité des ressources d'information, de l'équipement, des systèmes et des installations  
( A été enlevé)
- 4.3 La personne compétente dans l'usage de l'information obtient, de conserve et diffuse de façon légale, les textes, les images, les données ou les documents sonores  
( A été intégré au point 6.3)

## NORME 5

La personne compétente dans l'usage de l'information sait utiliser l'information recueillie ou nouvellement générée pour réaliser ses travaux.

### Indicateurs de performance

- 5.1 La personne compétente dans l'usage de l'information classifie, enregistre et manipule l'information pour réaliser ses travaux
- Plus précisément, elle ...
- 5.1.2 Organise son information de manière à appuyer les buts et le type du travail à réaliser (ex. aperçus, schémas, tableaux, etc.) (*Consequential*)
  - 5.1.3 Utilise ses connaissances et les habiletés préalablement acquises pour réaliser son travail (*Consequential*)
  - 5.1.4 Intègre la nouvelle information à ses connaissances (*Consequential*)
- ...
- 5.3 La personne compétente dans l'usage de l'information détermine si l'information satisfait les besoins de son travail ou tout autre besoin d'information
- Plus précisément, elle ...
- 5.3.1 Détermine si l'information répond aux besoins préalablement définis
  - 5.3.2 Se préoccupe d'utiliser les critères définis pour déterminer si l'information contredit ou vérifie l'information trouvée dans d'autres sources
  - 5.3.3 Tire des conclusions sur l'information recueillie (*Consequential*)
  - 5.3.5 Évalue la qualité de son travail en questionnant la source de données, les limitations des outils ou des stratégies de cueillette des informations et la cohérence des conclusions avec l'information recueillie ou la connaissance préalable (*Consequential*)
  - 5.3.6 Choisit l'information pertinente au sujet
- 5.4 La personne compétente dans l'usage de l'information révise le processus de réalisation de son travail

Plus précisément, elle ...

- 5.4.2 Réfléchit à ses succès passés, à ses échecs et à des stratégies alternatives (*Consequential*)

- 5.5 La personne compétente dans l'usage de l'information communique efficacement aux autres le fruit de son travail

Plus précisément, elle ...

- 5.5.2 Utilise une variété d'applications technologiques pour réaliser son travail (*Consequential*)
- 5.5.4 Communique son travail clairement et dans un style qui convient au public à qui il s'adresse (*Consequential*)

## NORME 6

La personne compétente dans l'usage de l'information comprend les enjeux culturels, éthiques, légaux et sociaux liés à l'usage de l'information et se conforme aux exigences éthiques et légales liés à cet usage.

### Indicateurs de performance

- 6.1 La personne compétente dans l'usage de l'information comprend les enjeux culturels, éthiques, légaux et socio-économiques de l'information et des technologies de l'information

Plus précisément, elle ...

- 6.1.2 Identifie et comprend les enjeux liés à l'accès tant gratuit que payant à l'information
- 6.1.4 Comprend bien les notions de propriété intellectuelle, de droit d'auteur et d'usage équitable des documents soumis au droit d'auteur

- 6.2 La personne compétente dans l'usage de l'information respecte la législation, les règlements, les politiques institutionnelles et l'étiquette quant à l'accès et à l'utilisation de l'information

Plus précisément, elle ...

- 6.2.1 Obtient, enregistre et diffuse les textes, les images, les sons, les données de façon légale
- 6.2.2 Se conforme aux politiques institutionnelles pour accéder aux sources d'information
- 6.2.3 Comprend bien ce qu'est le plagiat et ne s'attribue pas le travail ou les idées des autres en les faisant siennes
- 6.2.5 Respecte les exigences liées aux droits moraux et la volonté des titulaires du droit d'auteur (*Attitudinal*)
- 6.2.6 Comprend l'utilisation équitable relativement à l'acquisition et à la diffusion du matériel éducatif et de recherche (*Consequential*)

- 6.3 La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît lors de la diffusion de son travail l'utilisation qui a été faite de l'information

Plus précisément, elle ...

- 6.3.1 Choisit un protocole de rédaction bibliographique et l'utilise pour citer correctement ses sources
- 6.3.2 Reconnaît ses sources conformément à la législation sur le droit d'auteur

## NORME 7

La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît l'importance d'acquérir des compétences informationnelles dans la perspective d'une formation continue

### Indicateurs de performance

- 7.1 La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît que la compétence informationnelle exige une mise à jour continue des connaissances et des apprentissages technologiques

Plus précisément, elle ...

- 7.1.1 Utilise différentes sources d'information avant de prendre des décisions (*Attitudinal*)
- 7.1.3 Se tient constamment à jour dans ses champs d'intérêts ou d'expertise en consultant régulièrement les sources d'information (*Consequential*)
- 7.1.4 Éprouve une certaine satisfaction à localiser et à utiliser l'information (*Attitudinal*)

- 7.2 La personne compétente dans l'usage de l'information évalue si la nouvelle information a des implications sur les institutions démocratiques et le système de valeurs individuelles et cherche à combler les écarts.

Plus précisément, elle ...

- 7.2.1 Identifie quelles sont les valeurs qui sous-tendent la nouvelle information et cherche à savoir si cette information a des implications sur ses propres valeurs et ses croyances (*Attitudinal*)
- 7.2.2 Fait preuve de jugement pour intégrer ou rejeter les points de vue rencontrés (*Consequential*)

## 2<sup>e</sup> année

### Identification des performances attendues<sup>2</sup>

---

#### NORME 1

La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît son besoin d'information et sait déterminer la nature et l'étendue de l'information nécessaire pour y répondre.

#### Indicateurs de performance

1.4 La personne compétente dans l'usage de l'information définit et exprime clairement son besoin d'information

Plus précisément, elle ...

1.4.1 Consulte d'autres personnes, incluant ses collègues et des experts, et participe à des discussions face-à-face ou électroniques avec ses pairs pour identifier un sujet de recherche ou un autre besoin d'information (*Consequential*)

1.1.3 Énonce son sujet en identifiant les termes et les concepts clés et en formulant des questions qui s'y rapportent

1.1.4 Analyse et délimite sa question de recherche pour préciser son besoin d'information

1.1.5 Reconnaît que l'information peut s'intégrer à une pensée originale, une expérimentation et/ou une analyse pour produire une nouvelle information (*Consequential*)

1.1.6 Identifie son cadre actuel de connaissances (*Consequential*)

1.2 La personne compétente dans l'usage de l'information identifie plusieurs sources potentielles d'information de types et de formats différents

Plus précisément, elle ...

1.2.1 Comprend les processus formel et informel de la production d'information et sait comment l'information est organisée et diffusée

1.2.2 Reconnaît que l'information peut être organisée différemment selon les disciplines et que les modes d'accès peuvent varier

1.2.3 Sait identifier les objectifs visés dans les documents disponibles et la clientèle à qui ils s'adressent

1.2.4 Sait différencier les sources primaires et secondaires, tout en reconnaissant que leur utilisation et leur importance peuvent varier d'une discipline à l'autre

1.2.5 Reconnaît que l'information peut être développée à partir de données « brutes » tirées de sources primaires

1.2.6 Différencie et sait reconnaître la valeur d'une variété de sources potentielles d'information : individus, organismes,, bases de données, sites WEB, données statistiques, livres, etc. (*Consequential*)

---

<sup>2</sup> D'après *Australian Information Literacy Standards*, 1<sup>e</sup> éd. consulté sur le site de Queensland Institute of Technology <<http://www.library.qut.edu.au/ilfs/syllabus/standards/index.jsp>> (consulté le 15 mars 2004) et Association of College and Research libraries. *Information Competency Standards for Higher Education*, 2000 <<http://www.ala.org/ala/acrl/acrlstandards/informationliteracycompetency.htm>> (consulté le 15 mars 2004)



- 1.3 La personne compétente dans l'usage de l'information évalue les coûts et les avantages liés à l'obtention de l'information nécessaire et choisit les modalités d'obtention les plus appropriées

Plus précisément, elle ...

- 1.3.1 Détermine la disponibilité de l'information nécessaire et évalue l'intérêt d'élargir sa recherche d'information à d'autres sources que les sources disponibles localement
- 1.3.2 Reconnaît la pertinence d'acquérir de nouvelles habiletés qui peuvent être en dehors de son champ disciplinaire ou de son cadre de connaissances pour obtenir l'information recherchée et comprendre son contexte (*Consequential*)
- 1.3.3 Planifie son travail et établit un calendrier pour acquérir l'information nécessaire (*Consequential*)

- 1.4 La personne compétente dans l'usage de l'information réévalue la nature et l'étendue de son besoin d'information

Plus précisément, elle ...

- 1.4.2 Définit, utilise et adapte si nécessaire les critères retenus pour prendre des décisions et faire des choix dans sa recherche d'information

## NORME 2

La personne compétente dans l'usage de l'information sait accéder avec efficacité et efficience à l'information dont elle a besoin.

### Indicateurs de performance

- 2.4 La personne compétente dans l'usage de l'information choisit les méthodes de repérage ou les outils d'accès à l'information les plus appropriés pour trouver son information

Plus précisément, elle ...

- 2.4.1 Identifie les méthodes de recherche appropriées (ex. expériences de laboratoire, simulation) (*Consequential*)
- 2.4.2 Évalue les avantages et la pertinence d'utiliser différentes méthodes de recherche (*Consequential*)
- 2.4.3 Connaît l'étendue, le contenu et la structure des outils d'accès à l'information
- 2.4.4 Choisit les méthodes de recherche ou les systèmes d'information les plus appropriés pour accéder à l'information
- 2.4.5 Consulte des professionnels de l'information pour l'aider à identifier des outils d'accès à l'information

- 2.5 La personne compétente dans l'usage de l'information élabore et exécute efficacement des stratégies de recherche

Plus précisément, elle ...

- 2.5.1 Développe un plan de recherche approprié à sa méthode de recherche
- 2.2.3 Choisit le vocabulaire contrôlé ou la classification spécifique appropriée à sa discipline ou aux outils d'accès à l'information
- 2.2.4 Construit une stratégie de recherche adaptée à l'outil de repérage choisi (opérateurs booléens, troncature, opérateurs de proximité pour les bases de données ou les moteurs de recherche, index pour les livres, etc.)

- 2.2.5 Exécute la stratégie de recherche dans différents outils de repérage en utilisant les langages d'interrogation, les protocoles ou les paramètres appropriés
  - 2.2.6 Exécute la recherche en utilisant la méthodologie de recherche appropriée à la discipline
- 2.3 La personne compétente dans l'usage de l'information repère (en ligne ou en personne) l'information en utilisant une variété de méthodes de recherche

Plus précisément, elle ...

- 2.3.3 Fait appel à des services offerts à distance ou sur place pour retrouver l'information (ex. : PEB, livraison des documents, associations professionnelles, centres de recherche institutionnels, ressources de la communauté environnante, experts, etc. *(Consequential)*)
- 2.3.4 Utilise des sondages, lettres, entrevues et autres méthodes de recherche pour retrouver l'information primaire

### NORME 3

La personne compétente dans l'usage de l'information sait évaluer de façon critique tant l'information que les sources dont elle est tirée et sait intégrer cette information à ses connaissances personnelles et à son système de valeur.

#### Indicateurs de performance

- 3.4 La personne compétente dans l'usage de l'information évalue l'utilité de l'information repérée

Plus précisément, elle ...

- 3.4.1 Évalue la quantité, la qualité, la validité et la pertinence des résultats de la recherche pour déterminer si d'autres sources de repérage ou d'autres méthodes de recherche devraient être utilisées
- 3.4.2 Identifie ce qui manque dans l'information trouvée et détermine si la stratégie de recherche doit être révisée
- 3.4.3 Recommence la recherche en utilisant une nouvelle stratégie autant de fois que cela est nécessaire
- 3.4.4 Reconnaît que le processus de recherche est un processus évolutif et non linéaire

- 3.5 La personne compétente dans l'usage de l'information résume les idées principales présentes dans l'information recueillie

Plus précisément, elle ...

- 3.2.2 Reformule dans ses propres mots les idées majeures du texte et en sélectionne des éléments précis *(Consequential)*
- 3.2.3 Identifie le contenu qui peut être utilisé en appui à sa recherche (citations) *(Consequential)*

- 3.3 La personne compétente dans l'usage de l'information comprend et utilise les critères reconnus dans son champ disciplinaire pour évaluer l'information et ses sources

Plus précisément, elle ...

- 3.3.1 Examine et compare l'information tirée de plusieurs sources pour en évaluer la fiabilité, l'exactitude, la crédibilité, la pertinence (validité), l'objectivité ou le point de vue (*Consequential*)
- 3.3.2 Analyse la structure et la logique de l'argumentation du texte et la méthodologie (*Consequential*)
- 3.3.3 Reconnaît les biais, les préjugés, les faussetés ou la manipulation dans les textes et les questionne
- 3.3.4 Reconnaît le contexte ( culturel ou autre) dans lequel l'information a été produite et en tient compte lorsqu'il l'interprète
- 3.3.5 Reconnaît et comprend son propre contexte culturel et ses propres préjugés (*Consequential*)

- 3.4 La personne compétente dans l'usage de l'information valide sa compréhension et son interprétation de l'information en discutant avec des collègues, des experts ou des praticiens dans son domaine

Plus précisément, elle ...

- 3.4.1 Discute avec des collègues ou d'autres personnes qui connaissent le domaine (*Consequential*)
- 3.4.2 Participe à des échanges électroniques sur son sujet de recherche (*Consequential*)

- 3.5 La personne compétente dans l'usage de l'information évalue si la recherche effectuée est satisfaisante ou doit être révisée

Plus précisément, elle ...

- 3.5.1 Détermine si son besoin initial d'information a été satisfait ou si de l'information additionnelle est nécessaire
- 3.5.2 Revoit sa stratégie de recherche et y inclut des nouveaux concepts si nécessaire
- 3.5.3 Réévalue les outils de repérage utilisés et en utilise de nouveaux si nécessaire
- 3.5.4 Évalue et compare les nouveaux résultats avec ceux déjà obtenus

## NORME 4

La personne compétente dans l'usage de l'information sait développer individuellement ou comme membre d'un groupe de nouvelles connaissances en intégrant l'information à ses connaissances initiales.

### Indicateurs de performance

- 4.4 La personne compétente dans l'usage de l'information extrait, colliger, enregistre et gère l'information repérée et les sources d'information choisies

Plus précisément, elle ...

- 4.4.1 Choisit la technologie la plus appropriée pour extraire l'information nécessaire (ex. les fonctions copier/coller des traitements de texte, la photocopie, le lecteur optique, etc. (*Consequential*))
- 4.4.2 Crée un système pour organiser et gérer son information (ex. fiches, logiciels EndNote ou ProCite)

- 4.5 La personne compétente dans l'usage de l'information préserve l'intégrité des ressources d'information, de l'équipement, des systèmes et des installations  
( A été enlevé)
- 4.6 La personne compétente dans l'usage de l'information obtient, de conserve et diffuse de façon légale, les textes, les images, les données ou les documents sonores  
( A été intégré au point 6.3)

## NORME 5

La personne compétente dans l'usage de l'information sait utiliser l'information recueillie ou nouvellement générée pour réaliser ses travaux.

### Indicateurs de performance

- 5.2 La personne compétente dans l'usage de l'information classe, enregistre et manipule l'information pour réaliser ses travaux

Plus précisément, elle ...

- 5.2.1 Comprend que, quelle que soit la discipline, l'information et la connaissance évoluent constamment (*Consequential*)
- 5.2.2 Organise son information de manière à appuyer les buts et le type du travail à réaliser (ex. aperçus, schémas, tableaux, etc.) (*Consequential*)
- 5.2.3 Utilise ses connaissances et les habiletés préalablement acquises pour réaliser son travail (*Consequential*)
- 5.2.4 Intègre la nouvelle information à ses connaissances (*Consequential*)

- 5.3 La personne compétente dans l'usage de l'information détermine si l'information satisfait les besoins de son travail ou tout autre besoin d'information

Plus précisément, elle ...

- 5.3.1 Détermine si l'information répond aux besoins préalablement définis
- 5.3.2 Se préoccupe d'utiliser les critères définis pour déterminer si l'information contredit ou vérifie l'information trouvée dans d'autres sources
- 5.3.5 Évalue la qualité de son travail en questionnant la source de données, les limitations des outils ou des stratégies de cueillette des informations et la cohérence des conclusions avec l'information recueillie ou la connaissance préalable (*Consequential*)

- 5.4 La personne compétente dans l'usage de l'information révisé le processus de réalisation de son travail

Plus précisément, elle ...

- 5.4.1 Garde en mémoire les activités reliées au processus de recherche d'information, à son évaluation et à sa diffusion (*Attitudinal*)
- 5.4.2 Réfléchit à ses succès passés, à ses échecs et à des stratégies alternatives (*Consequential*)

5.5 La personne compétente dans l'usage de l'information communique efficacement aux autres le fruit de son travail

Plus précisément, elle ...

- 5.5.1 Choisit un moyen et un format de communication conformes aux objectifs du travail et au public à qui il s'adresse (*Consequential*)
- 5.5.2 Utilise une variété d'applications technologiques pour réaliser son travail (*Consequential*)
- 5.5.3 Intègre des éléments de présentation et de communication en accord avec son environnement (*Consequential*)
- 5.5.4 Communique son travail clairement et dans un style qui convient au public à qui il s'adresse (*Consequential*)

## NORME 6

La personne compétente dans l'usage de l'information comprend les enjeux culturels, éthiques, légaux et sociaux liés à l'usage de l'information et se conforme aux exigences éthiques et légales liés à cet usage.

### Indicateurs de performance

6.2 La personne compétente dans l'usage de l'information comprend les enjeux culturels, éthiques, légaux et socio-économiques de l'information et des technologies de l'information

Plus précisément, elle ...

- 6.2.1 Identifie et discute des questions relatives au droit à la vie privée et à la sécurité dans un environnement virtuel ou non
- 6.1.4 Comprend bien les notions de propriété intellectuelle, de droit d'auteur et d'usage équitable des documents soumis au droit d'auteur

6.2 La personne compétente dans l'usage de l'information respecte la législation, les règlements, les politiques institutionnelles et l'étiquette quant à l'accès et à l'utilisation de l'information

Plus précisément, elle ...

- 6.2.6 Comprend l'utilisation équitable relativement à l'acquisition et à la diffusion du matériel éducatif et de recherche (*Consequential*)

## NORME 7

La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît l'importance d'acquérir des compétences informationnelles dans la perspective d'une formation continue

### Indicateurs de performance

7.2 La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît que la compétence informationnelle exige une mise à jour continue des connaissances et des apprentissages technologiques

Plus précisément, elle ...

- 7.2.1 Utilise différentes sources d'information avant de prendre des décisions (*Attitudinal*)

- 7.1.3 Se tient constamment à jour dans ses champs d'intérêts ou d'expertise en consultant régulièrement les sources d'information (*Consequential*)
  - 7.1.4 Éprouve une certaine satisfaction à localiser et à utiliser l'information (*Attitudinal*)
  - 7.1.5 Se tient à jour en ce qui concerne les sources d'information, les technologies, les outils de repérage et les méthodes de recherche (*Consequential*)
  - 7.1.6 Reconnaît que le processus de recherche informationnelle est un processus évolutif et non linéaire (*Consequential*)
- 7.2 La personne compétente dans l'usage de l'information évalue si la nouvelle information a des implications sur les institutions démocratiques et le système de valeurs individuelles et cherche à combler les écarts.

Plus précisément, elle ...

- 7.2.1 Identifie quelles sont les valeurs qui sous-tendent la nouvelle information et cherche à savoir si cette information a des implications sur ses propres valeurs et ses croyances (*Attitudinal*)
- 7.2.2 Fait preuve de jugement pour intégrer ou rejeter les points de vue rencontrés (*Consequential*)

## 3<sup>e</sup> année

### Identification des performances attendues<sup>3</sup>

---

#### NORME 1

La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît son besoin d'information et sait déterminer la nature et l'étendue de l'information nécessaire pour y répondre.

#### Indicateurs de performance

- 1.5 La personne compétente dans l'usage de l'information définit et exprime clairement son besoin d'information

Plus précisément, elle ...

- 1.5.1 Consulte d'autres personnes, incluant ses collègues et des experts, et participe à des discussions face-à-face ou électroniques avec ses pairs pour identifier un sujet de recherche ou un autre besoin d'information (*Consequential*)

- 1.6 La personne compétente dans l'usage de l'information identifie plusieurs sources potentielles d'information de types et de formats différents

Plus précisément, elle ...

- 1.2.2 Reconnaît que l'information peut être organisée différemment selon les disciplines et que les modes d'accès peuvent varier

- 1.2.4 Sait différencier les sources primaires et secondaires, tout en reconnaissant que leur utilisation et leur importance peuvent varier d'une discipline à l'autre

- 1.2.6 Différencie et sait reconnaître la valeur d'une variété de sources potentielles d'information : individus, organismes,, bases de données, sites WEB, données statistiques, livres, etc. (*Consequential*)

- 1.3 La personne compétente dans l'usage de l'information évalue les coûts et les avantages liés à l'obtention de l'information nécessaire et de choisit les modalités d'obtention les plus appropriées

Plus précisément, elle ...

- 1.3.2 Reconnaît la pertinence d'acquérir de nouvelles habiletés qui peuvent être en dehors de son champ disciplinaire ou de son cadre de connaissances pour obtenir l'information recherchée et comprendre son contexte (*Consequential*)

---

<sup>3</sup> D'après *Australian Information Literacy Standards*, 1<sup>e</sup> éd. consulté sur le site de Queensland Institute of Technology <<http://www.library.qut.edu.au/ilfs/syllabus/standards/index.jsp>> (consulté le 15 mars 2004) et Association of College and Research Libraries. *Information Competency Standards for Higher Education*, 2000 <<http://www.ala.org/ala/acrl/acrlstandards/informationliteracycompetency.htm>> (consulté le 15 mars 2004)

**NORME 2**

La personne compétente dans l'usage de l'information sait accéder avec efficacité et efficience à l'information dont elle a besoin.

**Indicateurs de performance**

2.2 La personne compétente dans l'usage de l'information élabore et exécute efficacement des stratégies de recherche

Plus précisément, elle ...

2.2.5 Exécute la stratégie de recherche dans différents outils de repérage en utilisant les langages d'interrogation, les protocoles ou les paramètres appropriés

2.2.6 Exécute la recherche en utilisant la méthodologie de recherche appropriée à la discipline

2.3 La personne compétente dans l'usage de l'information repère (en ligne ou en personne) l'information en utilisant une variété de méthodes de recherche

Plus précisément, elle ...

2.3.3 Fait appel à des services offerts à distance ou sur place pour retrouver l'information (ex. : PEB, livraison des documents, associations professionnelles, centres de recherche institutionnels, ressources de la communauté environnante, experts, etc. (*Consequential*))

2.3.4 Utilise des sondages, lettres, entrevues et autres méthodes de recherche pour retrouver l'information primaire

**NORME 3**

La personne compétente dans l'usage de l'information sait évaluer de façon critique tant l'information que les sources dont elle est tirée et sait intégrer cette information à ses connaissances personnelles et à son système de valeur.

**Indicateurs de performance**

3.6 La personne compétente dans l'usage de l'information évalue l'utilité de l'information repérée

Plus précisément, elle ...

3.1.4 Reconnaît que le processus de recherche est un processus évolutif et non linéaire

3.3 La personne compétente dans l'usage de l'information comprend et utilise les critères reconnus dans son champ disciplinaire pour évaluer l'information et ses sources

Plus précisément, elle ...

3.3.2 Analyse la structure et la logique de l'argumentation du texte et la méthodologie (*Consequential*)

3.3.5 Reconnaît et comprend son propre contexte culturel et ses propres préjugés (*Consequential*)



- 3.4 La personne compétente dans l'usage de l'information valide sa compréhension et son interprétation de l'information en discutant avec des collègues, des experts ou des praticiens dans son domaine

Plus précisément, elle ...

- 3.4.3 Utilise différents moyens pour rechercher les opinions d'experts (ex. entrevue, courriel, listes de discussion) (*Consequential*)

#### NORME 4

La personne compétente dans l'usage de l'information sait développer individuellement ou comme membre d'un groupe de nouvelles connaissances en intégrant l'information à ses connaissances initiales.

##### Indicateurs de performance

- 4.2 La personne compétente dans l'usage de l'information préserve l'intégrité des ressources d'information, de l'équipement, des systèmes et des installations  
( A été enlevé)
- 4.3 La personne compétente dans l'usage de l'information obtient, de conserve et diffuse de façon légale, les textes, les images, les données ou les documents sonores  
( A été intégré au point 6.3)

#### NORME 5

La personne compétente dans l'usage de l'information sait utiliser l'information recueillie ou nouvellement générée pour réaliser ses travaux.

##### Indicateurs de performance

- 5.3 La personne compétente dans l'usage de l'information classe, enregistre et manipule l'information pour réaliser ses travaux
- Plus précisément, elle ...
- 5.3.1 Comprend que, quelle que soit la discipline, l'information et la connaissance évoluent constamment (*Consequential*)
- 5.4 La personne compétente dans l'usage de l'information synthétise les idées principales pour construire de nouveaux concepts
- Plus précisément, elle ...
- 5.4.1 Reconnaît les interrelations entre les concepts et les organise de façon à appuyer son argumentation (*Consequential*)
- 5.4.2 Étend la synthèse initiale, lorsque c'est possible, à un niveau plus élevé d'abstraction pour construire de nouvelles hypothèses qui peuvent requérir de l'information additionnelle (*Consequential*)
- 5.4.3 Maîtrise les applications technologiques (par ex. tableaux, bases de données, multimédia et équipement audiovisuel) pour étudier l'interaction des idées et autres phénomènes

- 5.5 La personne compétente dans l'usage de l'information détermine si l'information satisfait les besoins de son travail ou tout autre besoin d'information

Plus précisément, elle ...

- 5.3.4 Vérifie les théories avec les techniques appropriées à la discipline (ex. expérimentations, simulations) (*Consequential*)

- 5.4 La personne compétente dans l'usage de l'information révisé le processus de réalisation de son travail

Plus précisément, elle ...

- 5.4.1 Garde en mémoire les activités reliées au processus de recherche d'information, à son évaluation et à sa diffusion (*Attitudinal*)

- 5.5 La personne compétente dans l'usage de l'information communique efficacement aux autres le fruit de son travail

Plus précisément, elle ...

- 5.5.1 Choisit un moyen et un format de communication conformes aux objectifs du travail et au public à qui il s'adresse (*Consequential*)

- 5.5.3 Intègre des éléments de présentation et de communication en accord avec son environnement (*Consequential*)

- 5.5.4 Communique son travail clairement et dans un style qui convient au public à qui il s'adresse (*Consequential*)

## NORME 6

La personne compétente dans l'usage de l'information comprend les enjeux culturels, éthiques, légaux et sociaux liés à l'usage de l'information et se conforme aux exigences éthiques et légales liés à cet usage.

### Indicateurs de performance

- 6.3 La personne compétente dans l'usage de l'information comprend les enjeux culturels, éthiques, légaux et socio-économiques de l'information et des technologies de l'information

Plus précisément, elle ...

- 6.1.3 Identifie et discute des questions relatives à la censure et à la liberté d'expression

- 6.2 La personne compétente dans l'usage de l'information respecte la législation, les règlements, les politiques institutionnelles et l'étiquette quant à l'accès et à l'utilisation de l'information

Plus précisément, elle ...

- 6.2.4 Comprend les lois concernant le droit d'auteur et le droit à la vie privée et respecte le droit à la propriété intellectuelle

- 6.2.6 Comprend l'utilisation équitable relativement à l'acquisition et à la diffusion du matériel éducatif et de recherche (*Consequential*)

- 6.3 La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît lors de la diffusion de son travail l'utilisation qui a été faite de l'information

Plus précisément, elle ...

- 6.3.3 Comprend et respecte les perspectives nationales et multiculturelles lorsqu'il utilise l'information.

## NORME 7

La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît l'importance d'acquérir des compétences informationnelles dans la perspective d'une formation continue

### Indicateurs de performance

- 7.3 La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît que la compétence informationnelle exige une mise à jour continue des connaissances et des apprentissages technologiques

Plus précisément, elle ...

- 7.1.2 Cherche à utiliser différentes sources d'information avant de prendre des décisions (*Consequential*)
- 7.1.3 Se tient constamment à jour dans ses champs d'intérêts ou d'expertise en consultant régulièrement les sources d'information (*Consequential*)
- 7.1.4 Éprouve une certaine satisfaction à localiser et à utiliser l'information (*Attitudinal*)
- 7.1.5 Se tient à jour en ce qui concerne les sources d'information, les technologies, les outils de repérage et les méthodes de recherche (*Consequential*)
- 7.1.6 Reconnaît que le processus de recherche informationnelle est un processus évolutif et non linéaire (*Consequential*)

- 7.2 La personne compétente dans l'usage de l'information évalue si la nouvelle information a des implications sur les institutions démocratiques et le système de valeurs individuelles et cherche à combler les écarts.

Plus précisément, elle ...

- 7.2.1 Identifie quelles sont les valeurs qui sous-tendent la nouvelle information et cherche à savoir si cette information a des implications sur ses propres valeurs et ses croyances (*Attitudinal*)

## 4<sup>e</sup> année

### Identification des performances attendues<sup>4</sup>

---

#### NORME 3

La personne compétente dans l'usage de l'information sait évaluer de façon critique tant l'information que les sources dont elle est tirée et sait intégrer cette information à ses connaissances personnelles et à son système de valeur.

#### Indicateurs de performance

3.7 La personne compétente dans l'usage de l'information évalue l'utilité de l'information repérée

Plus précisément, elle ...

3.1.4 Reconnaît que le processus de recherche est un processus évolutif et non linéaire

3.4 La personne compétente dans l'usage de l'information valide sa compréhension et son interprétation de l'information en discutant avec des collègues, des experts ou des praticiens dans son domaine

Plus précisément, elle ...

3.4.3 Utilise différents moyens pour rechercher les opinions d'experts (ex. entrevue, courriel, listes de discussion) (*Consequential*)

#### NORME 5

---

<sup>4</sup> D'après *Australian Information Literacy Standards*, 1<sup>e</sup> éd. consulté sur le site de Queensland Institute of Technology <<http://www.library.qut.edu.au/ilfs/syllabus/standards/index.jsp>> (consulté le 15 mars 2004) et Association of College and Research libraries. *Information Competency Standards for Higher Education*, 2000 <<http://www.ala.org/ala/acrl/acrlstandards/informationliteracycompetency.htm>> (consulté le 15 mars 2004)

La personne compétente dans l'usage de l'information sait utiliser l'information recueillie ou nouvellement générée pour réaliser ses travaux.

### Indicateurs de performance

5.2 La personne compétente dans l'usage de l'information synthétise les idées principales pour construire de nouveaux concepts

Plus précisément, elle ...

5.2.1 Reconnaît les interrelations entre les concepts et les organise de façon à appuyer son argumentation (*Consequential*)

5.2.2 Étend la synthèse initiale, lorsque c'est possible, à un niveau plus élevé d'abstraction pour construire de nouvelles hypothèses qui peuvent requérir de l'information additionnelle (*Consequential*)

5.2.3 Maîtrise les applications technologiques (par ex. tableurs, bases de données, multimédia et équipement audiovisuel) pour étudier l'interaction des idées et autres phénomènes

5.3 La personne compétente dans l'usage de l'information détermine si l'information satisfait les besoins de son travail ou tout autre besoin d'information

Plus précisément, elle ...

5.3.4 Vérifie les théories avec les techniques appropriées à la discipline (ex. expérimentations, simulations) (*Consequential*)

5.4 La personne compétente dans l'usage de l'information révisé le processus de réalisation de son travail

Plus précisément, elle ...

5.4.1 Garde en mémoire les activités reliées au processus de recherche d'information, à son évaluation et à sa diffusion (*Attitudinal*)

## NORME 6

La personne compétente dans l'usage de l'information comprend les enjeux culturels, éthiques, légaux et sociaux liés à l'usage de l'information et se conforme aux exigences éthiques et légales liés à cet usage.

### Indicateurs de performance

6.4 La personne compétente dans l'usage de l'information comprend les enjeux culturels, éthiques, légaux et socio-économiques de l'information et des technologies de l'information

Plus précisément, elle ...

6.1.3 Identifie et discute des questions relatives à la censure et à la liberté d'expression

6.2 La personne compétente dans l'usage de l'information respecte la législation, les règlements, les politiques institutionnelles et l'étiquette quant à l'accès et à l'utilisation de l'information

Plus précisément, elle ...

- 6.2.4 Comprend les lois concernant le droit d'auteur et le droit à la vie privée et respecte le droit à la propriété intellectuelle
- 6.2.6 Comprend l'utilisation équitable relativement à l'acquisition et à la diffusion du matériel éducatif et de recherche (*Consequential*)

- 6.3 La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît lors de la diffusion de son travail l'utilisation qui a été faite de l'information

Plus précisément, elle ...

- 6.3.3 Comprend et respecte les perspectives nationales et multiculturelles lorsqu'il utilise l'information.

## **NORME 7**

La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît l'importance d'acquérir des compétences informationnelles dans la perspective d'une formation continue

### **Indicateurs de performance**

- 7.4 La personne compétente dans l'usage de l'information reconnaît que la compétence informationnelle exige une mise à jour continue des connaissances et des apprentissages technologiques

Plus précisément, elle ...

- 7.1.3 Se tient constamment à jour dans ses champs d'intérêts ou d'expertise en consultant régulièrement les sources d'information (*Consequential*)
- 7.1.4 Éprouve une certaine satisfaction à localiser et à utiliser l'information (*Attitudinal*)

- 7.2 La personne compétente dans l'usage de l'information évalue si la nouvelle information a des implications sur les institutions démocratiques et le système de valeurs individuelles et cherche à combler les écarts.

Plus précisément, elle ...

- 7.2.3 Maintient un ensemble cohérent de valeurs acquises par la connaissance et l'expérience (*Attitudinal*)